

24^{ème} Chapitre de l'Abbé Général OCist pour le CFM – 21.09.2013

"... A l'œuvre de Dieu, à l'oratoire, dans le monastère, au jardin, en chemin, aux champs..." (RB 7,63)

Le champ, la campagne, symbolise le travail productif qui vise essentiellement à la maintenance et à la subsistance du monastère. Le travail dans les champs est le travail pour le pain quotidien, économiquement rentable, permettant à la communauté de vivre. Saint Benoît, dans cette liste des cercles de rayonnement du moine humble, a placé les champs après la route, évidemment parce que les champs sont en dehors de la clôture du monastère et parfois assez loin d'elle.

Le champ de la Règle, comme dans l'Évangile, est la propriété dans laquelle on sème et on récolte, où parfois le travail est dur, tant et si bien qu'au chapitre 41, où saint Benoît définit l'heure des repas et la durée du jeûne, le travail agricole est un motif d'indulgence : "Si l'on doit travailler aux champs (*operis in agris*) ou si la chaleur de l'été est extrême, on maintiendra le repas à la sixième heure" (cf. RB 41,4).

Benoît fait une mention importante sur les travaux des champs au chapitre 48, sur le travail manuel quotidien. Ici aussi, c'est la pénibilité du travail qui est soulignée : "Si les frères se trouvent obligés, par la nécessité ou la pauvreté, à travailler eux-mêmes aux récoltes, ils ne s'en affligeront point ; c'est alors qu'ils seront vraiment moines, lorsqu'ils vivront du travail de leurs mains, à l'exemple de nos pères et des Apôtres." (RB 48,7-8)

Nous ne devons pas oublier que Benoît écrit dans une culture romaine, quoique décadente, où ces travaux étaient effectués par les esclaves. Il sait que ses moines proviennent en grande partie de cette culture. C'est pour cela qu'il aide ses moines à faire un saut de conscience et de coutumes en se référant à la tradition monastique primitive, celle des pères du désert d'Égypte, et plus tôt encore en se référant aux Apôtres, donc à la manière juive et évangélique de concevoir et de vivre la vie. Il suffit de penser à toutes les références que fait Jésus aux travaux des champs, aux semailles, aux moissons, à la culture de la vigne, sans parler des références à l'élevage des moutons et à la pêche, pour comprendre comment, à travers les apôtres et les premiers moines du désert égyptien, a pu pénétrer dans la culture gréco-romaine une conception beaucoup plus positive du travail manuel.

La pénibilité des travaux des champs à laquelle fait référence la Règle est cependant également celle qui caractérise le travail humain depuis le péché originel, depuis qu'Adam et Eve ont dû quitter l'Eden. Dieu dit à Adam : "Maudit soit le sol à cause de toi ! C'est dans la souffrance que tu en tireras ta nourriture, tous les jours de ta vie. De lui-même, il te donnera épines et chardons, mais tu auras ta nourriture en cultivant les champs. C'est à la sueur de ton visage que tu gagneras ton pain, jusqu'à ce que tu retournes à la terre dont tu proviens ; car tu es poussière, et tu retourneras à la poussière." (Gn 3,17-19)

On peut ainsi deviner que si le travail dans le jardin du monastère rappelle idéalement le travail d'avant le péché originel, le travail des champs nous rappelle la condition du travail humain après le péché. Ainsi, la "route" que le moine humble parcourt entre le jardin et le champ nous rappelle un peu le chemin sortant du paradis pour vivre la condition humaine après la chute d'Adam et Ève.

Cet espace du "champ", qui en un certain sens est né avec la malédiction d'Adam, a souvent été dans l'histoire humaine le lieu non seulement de la fatigue, mais aussi du péché de l'homme. Qu'il suffise de penser que c'est justement "quand ils furent dans la campagne, que Caïn se jeta sur son frère Abel et le tua" (Gn 4,8). Dans la Bible, nous trouvons plusieurs inimitiés et querelles, voire des meurtres, causés par la convoitise d'un champ, comme quand le roi Achab fait tuer Naboth pour prendre sa vigne (1 R 21). Il y a toute une histoire macabre des champs, qui culmine dans l'achat par les chefs des prêtres du "Champ du potier" avec les trente pièces d'argent de la trahison de Judas, pour y ensevelir les étrangers, si bien que ce champ a été par la suite appelé "champ du sang" (cf. Mt 27,6-10).

La Règle veut toutefois nous éduquer à vivre la relation avec le "champ" telle que le Christ l'a rachetée, telle que l'Évangile nous enseigne à la vivre, et donc pas comme "champ de bataille", pas comme "champ du sang" dans lequel s'exprime seulement le désir de pouvoir et de possession, mais en tant que champ de Dieu où le Père nous envoie travailler, non pour nous punir, mais parce qu'il veut nous rendre participants de son travail, de son œuvre.

Après que le jeune homme riche ait refusé de le suivre, Jésus promet à ses disciples : "Tout homme qui aura quitté à cause de mon nom maisons, frères, sœurs, père, mère, enfants, ou champs, recevra le centuple, et il aura en héritage la vie éternelle." (Mt 19,29).

Les "champs" sont les propriétés ou les métiers dans lesquels chacun de nous travaille et dont il tire sa richesse, son patrimoine. Celui qui les quitte pour suivre le Christ les retrouve au centuple, mais un centuple qui ne lui appartient pas, qui appartient au Père et qu'il reçoit du Père. Les milieux de travail, de responsabilité, d'exercice de nos talents, où nous sommes appelés à travailler en communauté sont ces nouveaux "champs" dans lesquels Dieu nous appelle à nous réaliser nous-mêmes dans le don de notre vie pour le Christ. Cela implique que ce n'est pas nous qui décidons dans quels champs travailler, et pas davantage comment y travailler. Celui qui vit une charge ou une responsabilité dans la communauté comme si c'était sa chose, son royaume, trahit la vocation à tout quitter pour suivre le Christ, et, avec le temps, il transforme le champ de Dieu en champ privé, et souvent en champ de bataille contre les autres. Inévitablement, il perd l'expérience du centuple, et peut-être aussi la vie éternelle. Ce qui devrait être un centuple donné et reçu de Dieu, nous le réduisons à une unité, qui ensuite nous apparaît beaucoup moins précieuse que ce "champ" que nous avons quitté un jour pour suivre le Seigneur.

Saint Benoît le rappelle quand il parle des frères qui savent exercer un art : " S'il y a des artisans dans le monastère, ils exerceront leur métier en toute humilité, à la condition que l'abbé le leur permette. Si l'un d'eux venait à s'enorgueillir de ce qu'il sait faire, se persuadant qu'il apporte quelque profit au monastère, on lui interdira l'exercice de son métier et il ne s'en occupera plus, à moins qu'il ne se soit humilié et que l'abbé ne lui ait commandé d'y retourner." (RB 57,1-3)

L'art que nous savons exercer, la formation que nous avons reçue, les talents que nous avons, sont tous des "champs" de travail humain que nous avons quittés pour suivre le Christ. Pour les exercer dans le monastère, il est nécessaire que nous y retournions avec humilité et obéissance, parce que ces champs ne sont plus à nous, ni pour nous. Ils nous sont maintenant donnés et demandés comme champs de Dieu dans lesquels nous sommes envoyés au travail. Si nous ne perdons pas cette conscience que le champ est celui de Dieu, nous ferons l'expérience du centuple de la valeur et de la beauté de nos talents naturels.

Mais ici aussi, nous sommes éduqués à cette relation libre et féconde avec les choses et avec le travail seulement si nous vivons l'œuvre humaine que nous exerçons comme champ de l'œuvre de Dieu. Et ici nous retournons à notre moine humble du 12^{ème} degré d'humilité qui, envoyé pour travailler dans les champs, y va sans perdre la conscience de l'œuvre de Dieu, éduquée par la célébration de l'Office.

Il y a une expression très significative de ce que cela signifie au chapitre 50 de la Règle, à laquelle j'ai déjà fait allusion au début du Cours. C'est le chapitre qui traite des frères travaillant loin de l'oratoire ou qui sont en voyage, et donc en particulier des frères qui travaillent dans les champs loin du monastère. Il dit : "Les frères qui travaillent fort loin et qui ne peuvent revenir à l'oratoire aux heures voulues – l'abbé ayant jugé qu'il en est bien ainsi – accompliront l'Œuvre de Dieu sur place et à genoux, avec le respect dû à Dieu" (RB 50,1-3)

L'expression latine est très significative : "*agant ibidem Opus Dei ubi operantur* – qu'ils accomplissent l'œuvre de Dieu là où ils opèrent" (50,3). Saint Benoît demande donc de laisser pénétrer l'œuvre de Dieu dans l'œuvre de l'homme, d'ouvrir l'espace et le lieu de notre travail à Dieu qui œuvre. C'est comme si l'œuvre de Dieu et l'œuvre de l'homme en venaient à coïncider, à fusionner, si bien que l'œuvre de l'homme devient l'expression et l'instrument de l'œuvre de Dieu. C'est là le véritable rayonnement de l'œuvre de Dieu, de la prière commune, qui nous est demandé et donné dans tous les domaines de la vie et du travail, et qui est rendu possible par l'humilité de se mettre à genoux pour reconnaître la présence de Dieu ici et maintenant dans notre vie. Même le dur travail des champs, même la fatigue qu'instinctivement nous n'aimons pas, la fatigue du travail qui fut la malédiction d'Adam, peuvent ainsi devenir le lieu saint où Dieu est à l'œuvre et, dans le Christ, "fait toutes choses nouvelles" (cf. Ap 21,5).

Fr. Mauro-Giuseppe Lepori OCist